

## **PERSONNEL ATSS et retour dans les établissements : Le sacrifice n'est pas le sens du service public, NOUS AUSSI AVONS LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉS !**

### **Un déconfinement à la va-vite !**

**Le top départ est lancé ! Nous sommes le 11 Mai, jour de déconfinement. Des chef.fe.s de service en DSDEN ou dans des établissements, n'ont pas manqué à l'appel. Ils envisagent dès maintenant le retour des personnels sous leurs responsabilités, anticipant parfois même la reprise des élèves alors qu'aucune date n'est encore connue.**

Aucune date n'est connue car nous sommes en zone rouge sur la carte. Alors qu'en temps normal, le rouge est couleur d'espoir à la CGT, ici elle représente la couleur du danger, le danger face à un virus contre lequel les agent.s des différents services publics se battent depuis des mois. Cette situation nous interpelle, d'autant plus que les agent.es des collectivités territoriales ayant la responsabilité de l'entretien des locaux n'ont pas encore repris leur travail dans les établissements.

### **La fausse bonne idée du volontariat**

Nous sommes alarmés par le fait que plusieurs collègues administratif.tives, assistantes sociales, ont été sollicité.es pour revenir sur leur lieu de travail dès ce lundi ou dans les jours à venir, à priori sur la base du volontariat. Concernant les AS, on peut craindre qu'ils/elles se sentent « obligé.es » de venir et de reprendre une activité en présentiel. Pour les personnels administratif.tives lorsque nos chef.fes de service sont aussi celles et ceux qui nous évaluent, en pleine campagne d'entretien professionnel, qui osera dire non à son retour sur son établissement ?

Le volontariat est par ailleurs une réelle question et une fausse bonne idée. Nous conseillons aux collègues de se déplacer uniquement sur la base d'ordre de mission stipulant leurs journées de présence dans les établissements. Seuls ces ordres de mission pourront être opposables en cas de déclaration d'accident de service. Le volontariat pourrait être l'argument pour vous priver de vos droits de salarié.es en cas de problème sous prétexte que vous étiez volontaire...

### **Les garanties sanitaires ne sont pas encore respectées dans les EPLE !**

Dans ces conditions, quelle garantie sanitaire pour les collègues ? L'obligation de faire un entretien habituel dans les locaux non utilisés depuis cinq jours, puis un entretien approfondi chaque matin dans des locaux en cours d'usage, ne se limite pas aux salles de classe. Elle concerne l'ensemble des locaux utilisés dans les établissements, y compris nos bureaux. Sans la présence des agent.es des collectivités territoriales, la sécurité ne peut pas être assurée et il n'est pas question qu'on leur demande d'être présent.es sur la base du volontariat et sans protection.

### **Les Commission Hygiène et Sécurité avant la reprise des agent.es, y compris des collectivités territoriales !**

Aucune reprise ne peut être envisageable, quelle que soit la fonction des personnels sans la tenue de la Commission Hygiène et Sécurité. Seules les CHS seront en mesure de juger les possibilités d'application des projets de réouverture des chef.fes d'établissements en lien avec le protocole sanitaire. Cette instance a pour objectif de garantir la sécurité de l'ensemble des personnels de l'établissement.

## **Aucune reprise sans entretien des locaux !**

Nous invitons l'ensemble des collègues qui sont appelé.es par leur chef.fe d'établissement à revenir sur leur lieu de travail, et a fortiori s'ils reçoivent des usagèr.es, à faire valoir leur droit d'alerte et leur droit de retrait pour garantir leur sécurité. Le non-respect du protocole sanitaire est un motif d'inquiétude légitime pour votre santé. Vous trouverez toutes les informations sur l'usage du droit de retrait dans notre article dédié.

## **L'employeur public doit être exemplaire !**

Alors qu'Edouard Philippe et Olivier Véran ne cessent de marteler que lorsque c'est possible le télétravail doit rester la norme, il devient impératif que nos employeurs prennent les devants et équipent les collègues pour permettre de réaliser autant que possible les futures opérations de fin d'année et de préparation de la rentrée depuis leur domicile. Si c'est possible en DSDEN et au Rectorat, pourquoi cela ne le serait-il pas dans les EPLE et les autres services ?

L'objectif reste de garantir la sécurité des personnels en leur fournissant des masques et en limitant autant que possible la présence dans les structures à des fins strictement nécessaires. Le télétravail, malgré tout ce que nous en pensons, est dans le contexte actuel et dans les semaines à venir la forme de travail légale à privilégier pour garantir autant que possible votre sécurité et votre santé. Nous ne demandons qu'une chose : que **l'état assume ses obligations en tant qu'employeur public sur les questions de santé et de télétravail !**

## **Campagne de bourse lycée : de qui se moque-t-on ?**

Les établissements de l'académie ont accusé réception ce jour de l'information selon laquelle la campagne de bourse lycée se fera uniquement en version papier. Nous réclamons depuis des années le maintien d'une procédure papier à côté de la campagne dématérialisée, pour ne pas pénaliser les familles rencontrant des difficultés avec le numérique. Néanmoins dans une période de confinement où la limitation des contacts est de rigueur, limiter la campagne au papier et se priver du numérique, c'est le comble !

Nous pouvons comprendre que la procédure soit impactée du fait que l'équipe en charge du développement de l'application soit tombée malades du Covid-19, et nous en sommes désolé.es. Cependant, la situation actuelle trouve ses sources dans les politiques publiques des dernières années et l'administration ne pourra pas dire qu'elle n'était pas prévenue. Pendant des années, la CGT a alerté sur les risques que faisaient courir les suppressions de postes et regroupements de services qui ont permis les coupes dans les effectifs publics. Aujourd'hui, si une équipe est en incapacité de réaliser un travail, il semblerait que dans le plus grand ministère de France, aucune autre équipe ne soit en mesure de prendre la relève.

Rappelons qu'avec les nouvelles applications d'orientation et d'affectation dématérialisées, les établissements ont dû expliquer les démarches aux familles, qui pour la plupart sont prêtes et pourraient ne pas comprendre cette nouvelle injonction contradictoire à passer par le papier en pleine continuité pédagogique !

**La CGT Educ'Action Créteil ne se limitera pas au constat et portera dans les instances académiques et nationales la nécessité de trouver une solution pour permettre l'ouverture du téléservice de bourse, même si les établissements ne doivent commencer le travail de collecte des dossiers qu'au début du mois de juin.**